

February 9, 2022

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #101

We thank everyone for their continued support and would like to share the following updates:

### **COVID-19 Outbreak Status**

At present, the Home has 24 active cases of COVID-19 among residents (11 symptomatic with self-limiting illness and 13 asymptomatic) and 8 active staff cases. Under direction from Public Health, the Home is conducting another round of surveillance testing today in Home Areas remaining in outbreak, with results anticipated within 48 hours. The next round of surveillance testing for these Home Areas is scheduled for Wednesday, February 16, 2022.

Public Health Sudbury & Districts has lifted the outbreak status for Ramsey/Scenic, Lilac/Mallard and Killarney Home Areas effective February 9, 2022. The facility-wide outbreak will remain in place, however, in consultation with Public Health Sudbury & Districts, the Home has begun to slowly admit new residents into Home Areas where the outbreak has been lifted. We will continue to open dining rooms as the outbreak status is lifted in each Home Area.

The Home continues to monitor all residents for signs and symptoms consistent with COVID-19 and conduct daily Infection Prevention and Control (IPAC) audits with support from Public Health Sudbury & Districts, Ontario Health, Health Sciences North, the Ministry of Long-Term Care and our Physicians.

### **Updated Public Health Measures**

Public Health Sudbury & Districts has provided clarification regarding the new guidance documents that were released last week and how it affects the Home and residents during the facility-wide outbreak. The changes to the visitor policy and the resident absences policy are as follows:

#### Essential Caregivers (meeting current vaccination requirements)

- A maximum of four (4) caregivers may be designated per resident at a time. Caregivers who were designated prior to December 15, 2021, may continue to be designated as a caregiver even if this means the resident has more than four designated caregivers.
- Residents residing in the following Home Areas (Ramsey/Scenic, Lilac/Mallard, Killarney, Lodge 1, Lodge 2, Cedar, Cranberry, and Park Place) may have visits from two (2) essential caregivers at a time. Visiting may occur in the residents' rooms, in the Home Area lounges/solariums, or in Winter Park, with social distancing being maintained. Visits are not to occur in another resident Home Area or another resident's room.
- Residents residing in an outbreak Home Area (Pine, Poplar, Trillium, Tulip, and York/Ramsey) may have only one (1) essential caregiver visit at a time, and visiting loved ones is limited to the resident's room.
- Residents and substitute decision makers may not change a designation in order to increase the number of people permitted to enter the Home. If a resident's level of support changes, the Home may assess if the switching of caregivers is allowed to permit those designated to have a break. Designating an individual as a caregiver is the responsibility of the resident or their substitute decision-maker.
- For questions about the essential caregiver process or to make a change to a designated caregiver status, please contact [pmcommunications@greatersudbury.ca](mailto:pmcommunications@greatersudbury.ca).

#### Essential Visitors (regardless of vaccination status)

- Residents who are receiving end of life care may have a maximum of two (2) visitors permitted in the room at a time.

## Resident Absences

- Residents who have had at least three (3) doses of a COVID-19 vaccine will be able to resume social (day) trips which are less than 24 hours in duration and do not include an overnight stay. This applies to Residents who are not in isolation or in a Home Area that remains in outbreak.
- As per the Ministry document, *COVID-19 guidance document for long-term care homes In Ontario*, residents will be screened upon their arrival to the Home and will undergo a PCR and rapid antigen test on day five, following their absence. Residents who partake in social absences on a frequent basis will be tested twice a week on days indicated by the IPAC Lead. No isolation will be required unless there is a known exposure to a positive COVID-19 case during their absence, or the resident develops COVID-19 signs and symptoms. Furthermore, the Ministry has provided guidance/education related to social absences to aid in reducing the transmission of COVID-19 during the resident's social absence:
  - Limit contacts with those who are not fully vaccinated
  - Avoid large social gatherings
  - Follow masking and physical distancing as much as possible.
  - Be in close contact only with individuals who have had three COVID-19 vaccine doses

The government will closely monitor the situation in long-term care homes and continue to adjust measures as necessary to keep homes safe for residents and staff. A reminder that:

- Eating or drinking inside the Home is not permitted.
- Daily rapid antigen testing requirements for all staff, caregivers and visitors continue to be in place (exception for persons visiting a very ill or palliative resident and in cases of emergency).
- Visitors must maintain PPE as required (i.e., medical mask and goggles) at all times.

## **Proof of Vaccination Status**

As of January 27, 2022, Long-term Care Homes are required to view proof of vaccination through the Verify Ontario app. All visitors must present an enhanced COVID-19 vaccine certificate with QR code (digitally or by printing a paper copy). To download your enhanced vaccine certificate with QR code, visit <https://covid-19.ontario.ca/get-proof/> or call the Provincial Vaccine Contact Centre at 1-833-943-3900 to have your vaccine certificate mailed. Individuals who previously provided proof of vaccination in accordance with the Minister's Directive are not required to re-submit proof of vaccination, however, the Home may require an individual to confirm proof of vaccination using the enhanced vaccination certificate/QR code.

The Home sincerely appreciates your support and patience while we work to prepare for the new Public Health measures. As always, should you have any questions, please do not hesitate to contact us at 705-566-4282 or at [pmcommunications@greatersudbury.ca](mailto:pmcommunications@greatersudbury.ca).

Sincerely,



Aaron Archibald  
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee  
Ed Archer, Chief Administrative Officer  
Steve Jacques, General Manager, Community Development  
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director  
Andrée Quesnel, Nicole Jacklin, Managers of Resident Care  
Dianna Foster – Family Council  
Maria Aprea – Resident Council

Le 9 février 2022

Objet : Cent unième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu. Cela dit, nous tenons à partager les mises à jour suivantes avec vous :

### **Mise à jour sur l'éclosion de COVID-19**

À l'heure actuelle, le Manoir des pionniers compte 24 cas actifs de COVID-19 chez les résidents (11 résidents présentent des symptômes, mais leur maladie se résorbera d'elle-même et 13 résidents sont asymptomatiques) et 8 cas actifs chez les employés. Conformément aux directives de Santé publique Sudbury et districts, le foyer administrera d'autres tests de surveillance aujourd'hui dans les aires résidentielles qui demeurent en éclosion. Nous devrions recevoir les résultats de ceux-ci dans les 48 heures. Une autre série de tests de surveillance sera administrée dans ces aires résidentielles le mercredi 16 février 2022.

Le 9 février 2022, Santé publique Sudbury et districts a déclaré l'éclosion terminée dans les aires résidentielles Ramsey/Scenic, Lilac/Mallard et Killarney. Le statut d'éclosion à l'échelle du foyer demeure en place, mais nous avons commencé à lentement admettre de nouveaux résidents dans les aires résidentielles dans lesquelles l'éclosion est terminée, et ce, en consultation avec Santé publique Sudbury et districts. De même, nous continuerons de rouvrir les salles à manger au fur et à mesure que les éclosions seront déclarées terminées dans d'autres aires résidentielles.

Le foyer continue de surveiller tous les résidents pour tout signe et tout symptôme correspondant à la COVID-19 et de vérifier au quotidien le respect des pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI), avec le soutien de Santé publique Sudbury et districts, de Santé Ontario, de l'hôpital Horizon Santé-Nord, du ministère des Soins de longue durée et de nos médecins.

### **Nouvelles mesures de santé publique**

Santé publique Sudbury et districts nous a procuré une clarification relativement aux nouveaux documents d'orientation que le ministère a publiés la semaine dernière et à la manière dont les directives s'appliquent au Manoir des pionniers et aux résidents durant l'éclosion à l'échelle de l'installation. Voici les changements qui ont été apportés à la politique concernant les visites et à la politique concernant les absences des résidents :

#### Personnes soignantes essentielles (qui satisfont les exigences actuelles en matière de vaccination)

- Les familles peuvent désigner un maximum de quatre (4) personnes soignantes par résident. Les personnes soignantes ayant été désignées avant le 15 décembre 2021 peuvent continuer de jouer ce rôle même si le résident compte alors plus de quatre personnes soignantes désignées.
- Les résidents des aires résidentielles Ramsey/Scenic, Lilac/Mallard, Killarney, Lodge 1, Lodge 2, Cedar, Cranberry et Park Place peuvent recevoir un maximum de deux (2) personnes soignantes essentielles à la fois. Les visites peuvent se dérouler dans la chambre du résident, dans le salon ou le solarium de l'aire résidentielle du résident ou encore dans le Parc d'hiver et l'éloignement social doit être maintenu. Les visites ne doivent en aucun cas se dérouler dans une autre aire résidentielle ou dans la chambre d'un autre résident.
- Les résidents habitant dans une aire résidentielle en éclosion (Pine, Poplar, Trillium, Tulip et York/Ramsey) peuvent recevoir une (1) seule personne soignante essentielle à la fois et la visite doit se dérouler dans la chambre du résident.
- Il est interdit aux résidents et à leurs mandataires spéciaux de changer une désignation afin d'accroître le nombre de personnes autorisées dans le foyer. Si le niveau de soutien requis par un résident change, le foyer pourrait évaluer si le changement de personnes soignantes est autorisé afin de donner un répit aux personnes désignées. C'est au résident ou à son mandataire spécial que revient la responsabilité de désigner une personne soignante.
- Pour poser des questions concernant le processus de désignation des personnes soignantes essentielles ou pour apporter un changement à un statut de personne soignante désignée, veuillez envoyer un courriel à [pmcommunications@greatersudbury.ca](mailto:pmcommunications@greatersudbury.ca).

#### Visiteurs essentiels (peu importe leur statut d'immunisation)

- Les résidents qui reçoivent des soins de fin de vie peuvent recevoir jusqu'à deux (2) visiteurs à la fois dans leur chambre.



## Absences des résidents

- Les résidents qui ont reçu au moins trois (3) doses d'un vaccin contre la COVID-19 pourront recommencer à quitter le foyer pour une absence de courte durée pour raisons sociales; une telle absence dure moins de 24 heures et ne comprend aucune nuitée. Cette autorisation ne s'applique qu'aux résidents qui ne sont pas en isolement et qui n'habitent pas dans une aire résidentielle en éclosion.
- Conformément au document ministériel intitulé « COVID-19 : Document d'orientation pour les foyers de soins de longue durée en Ontario », les résidents devront subir un dépistage à leur retour au foyer et passer un test RCP et un test antigénique rapide cinq jours après leur absence. Les résidents qui s'absentent fréquemment du foyer pour des raisons sociales devront subir un test deux fois par semaine, et ce, les jours indiqués par le responsable de la prévention et du contrôle des infections. Aucun isolement ne sera requis sauf si le résident a été exposé à un cas de COVID-19 durant son absence ou s'il commence à présenter des signes ou des symptômes de la COVID-19. De plus, le ministère a fourni des conseils et une clarification sur les absences pour raisons sociales afin d'aider à réduire la propagation de la COVID-19 durant les absences des résidents :
  - Limitez autant que possible vos contacts avec les personnes qui ne sont pas entièrement immunisées.
  - Évitez les grands rassemblements sociaux.
  - Portez un masque et pratiquez l'éloignement physique dans toute la mesure du possible.
  - N'ayez des contacts étroits qu'avec les personnes qui ont reçu trois doses d'un vaccin contre la COVID-19.

Le gouvernement surveillera de près la situation dans les foyers de soins de longue durée et continuera d'adapter les mesures selon les besoins afin d'assurer la sécurité des résidents et des employés. Rappels :

- Il est interdit de manger et de boire dans le foyer.
- Tous les employés, les personnes soignantes et les visiteurs doivent subir un test antigénique rapide au quotidien (exception faite des personnes qui visitent un résident qui est très malade ou qui reçoit des soins de fin de vie et des situations d'urgence).
- Les visiteurs doivent en tout temps porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) indiqué (c.-à-d., un masque médical et des lunettes de protection).

## **Preuve de vaccination contre la COVID-19**

Depuis le 27 janvier 2022, les foyers de soins de longue durée doivent vérifier les preuves de vaccination au moyen de l'application VérifOntario. Tous les visiteurs doivent présenter un certificat de vaccination amélioré muni d'un code QR (par voie numérique ou sur papier). Pour télécharger votre certificat de vaccination amélioré muni d'un code QR, veuillez visiter le site <https://covid-19.ontario.ca/obtenir-preuve/>. Vous pouvez aussi appeler l'InfoCentre provincial pour la vaccination, au 1 833 943-3900, pour demander que l'on vous envoie votre certificat par la poste. Les personnes qui ont déjà fourni une preuve de vaccination en conformité avec la directive ministérielle ne sont pas obligées de la présenter à nouveau. Par contre, le foyer pourrait exiger qu'une personne confirme son statut d'immunisation au moyen de son certificat de vaccination amélioré et de son code QR.

Nous vous remercions sincèrement pour votre soutien et votre patience alors que nous nous préparons pour les nouvelles mesures de santé publique. Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous au 705 566-4282 ou à [pmcommunications@greatersudbury.ca](mailto:pmcommunications@greatersudbury.ca).

Sincèrement,



Aaron Archibald  
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
- Ed Archer, administrateur en chef
- Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
- D<sup>r</sup> Maurice St. Martin, directeur médical
- Andrée Quesnel et Nicole Jacklin, gestionnaires des soins aux résidents
- Dianna Foster – Conseil des familles
- Maria Aprea – Conseil des résidents

